



AFFICHÉ  
LE 04/10/2023

2023/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°404**

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS.**

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs communaux au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable des membres du comité social territorial ;

Considérant l'obligation d'établir et de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois et des effectifs selon la répartition suivante :

- ✓ Création d'1 poste d'Attaché Principal à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste de Technicien à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à Temps complet.
- ✓ Création d'1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe à temps non complet 3h.
- ✓ Création d'1 poste d'Assistant socio-éducatif de Classe Exceptionnelle à temps complet.
- ✓ Création de 2 postes d'Educateur de jeunes enfants de Classe Exceptionnelle à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✓ Création d'1 poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✓ Création de 3 postes de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Soit la création de 15 postes.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20230927-DEL16\_404\_2

2023/.....

Parafe

- ✓ Suppression de 3 postes de Gardien-Brigadier à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Educateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Assistant socio-éducatif à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet.
- ✓ Suppression de 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste de puéricultrice à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Ingénieur Principal à temps complet.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 18h.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 16h.
- ✓ Suppression d'1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet 3h.
- ✓ Suppression d'1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 10h.
- ✓ Suppression d'1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 15h35.

Soit la suppression de 15 postes.

#### Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	09
Pouvoirs :	09
Votants :	35

Convoqués le : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Bruno WITTMAYER.

<b>POUVOIRS DE :</b> Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Monsieur Bruno WITTMAYER	à	Madame Lucie CZIFFRA

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*\*Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant la délibération portant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves du conservatoire (ISOE) et indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E.legalite.com